



Déclaration du SE-UNSA à la CAPD du VENDREDI 22 NOVEMBRE 2013

Monsieur le Directeur Académique,

En ouverture de cette commission administrative, le SE-UNSA tient à vous remercier et à remercier les personnels administratifs pour le travail effectué afin de ressortir de nouveaux documents de travail.

En effet, suite au travail de vérification des barèmes des commissaires paritaires du SE-UNSA lors de la remise des documents préparatoires durant les vacances de la Toussaint, nous vous avons alerté sur une erreur dans l'actualisation des notes des collègues. Celle-ci ne correspondait pas à celle prévue dans les éléments du barème « *avancement* ».

Nous disposons donc aujourd'hui de documents conformes au barème en vigueur dans notre département qui nous permettent d'examiner l'avancement des professeurs des écoles, d'autant que vous avez pris en compte les demandes de rectification que nous avons transmises au service comme le montre votre mèl de ce vendredi matin.

La lecture de ces documents montre, comme chaque année, une inéquité de traitement des collègues Professeurs des Ecoles de classe normale issus du concours par rapport à ceux intégrés dans le corps des PE par la liste d'aptitude.

Une fois encore, force est de constater qu'à partir du 8^{ème} échelon, les collègues issus du Concours de Recrutement des Professeurs des Ecoles (CRPE) sont systématiquement privés de l'avancement au grand choix au bénéfice des collègues anciens instituteurs intégrés dans le corps des Professeurs des Ecoles. Ces derniers, bénéficiant d'une ancienneté et



d'une note plus importante, sont promus au détriment des collègues issus du CRPE.

Le SE-UNSA soumet donc le vœu suivant au vote des membres de la CAPD : *"La CAPD réunie le 22 novembre 2013 demande que le ministère modifie les règles d'avancement d'échelon des professeurs des écoles de classe normale afin que celui-ci se fasse, au moins à partir du 8^{ème} échelon, au rythme le plus avantageux, c'est-à-dire au Grand Choix pour tous.*

Ce mode d'avancement permettrait de régler le problème de blocage du déroulement de carrière pour les professeurs des écoles issus du concours externe de recrutement des professeurs des écoles."

Concernant les maintiens et baisses de notes, le SE-UNSA tient une nouvelle fois à dénoncer les effets néfastes de la grille départementale de notation mise en place en 2012.

L'utilisation de celle-ci engendre de trop nombreux maintiens de note dont le nombre est d'ailleurs très variable selon les circonscriptions, puisque sur les 34 maintiens liés au respect de la grille départementale près du tiers (29,4%) sont sur la même circonscription, Doullens, alors que dans les autres, cela reste à la marge, voir nul.

Ces maintiens de notes sont extrêmement mal vécus par nos collègues qui se sentent doublement lésés. D'une part, leur avancement de carrière s'en trouve freiné et, d'autre part, ils ne comprennent pas l'inadéquation entre l'appréciation littéraire très favorable, voire élogieuse et le maintien de note qui n'a d'autre effet que les décourager, voire les écœurer.

«Ça ne sert à rien de se donner pour son travail puisque celui-ci n'est pas reconnu par l'administration ! » nous disent-ils avec un sentiment d'exaspération, s'estimant sanctionnés.

Ces maintiens systématiques de note vont à l'encontre des préconisations du ministre qui souhaite redonner confiance aux enseignants et leur manifester sa reconnaissance.

Le SE-UNSA vous demande d'entendre ce mal-être engendré chez nos collègues et d'y mettre fin en rétablissant la souplesse qui existait auparavant.

Concernant la formation continue, une fois encore le SE-UNSA déplore le très faible nombre de stages à candidatures individuelles, stages qui depuis plusieurs années maintenant, ne permettent plus à nos collègues de s'engager dans des formations dont ils ressentent le besoin et pour lesquelles ils sont volontaires.



Par ailleurs, il apparaît qu'un IEN, lors du stage concernant les maîtres surnuméraires, recrutés sur profil, aurait demandé à ces collègues d'effectuer 6 heures de formation « *distancielle* » en plus des 9 heures auxquelles tous les enseignants doivent participer.

A notre connaissance, la fiche de profil de poste annexée à la circulaire du mouvement 2013 relative au dispositif « *plus de maîtres que de classes* », ne prévoyait pas cette obligation de formation supplémentaire à prendre en dehors du temps de service.

Pouvez-vous nous apporter des informations sur cette demande ?

Nous ne pouvons terminer cette déclaration sans aborder la question des rythmes scolaires qui concerne tous nos collègues, qu'ils soient déjà entrés dans la semaine de 4.5 jours ou pas.

La position du SE-UNSA sur les rythmes scolaires est claire et ne varie pas selon le contexte contrairement à d'autres organisations syndicales.

Au SE-UNSA, nous ne demandons pas une réécriture du décret qui laisserait à chaque collectivité territoriale la possibilité de choisir si elle opte pour la semaine de 4 jours et demi ou si elle reste à 4 jours.

Nous pensons, comme une très grande partie des enseignants des écoles, que ces cinq matinées sont bénéfiques pour les élèves et en particulier pour ceux qui éprouvent des difficultés d'apprentissage.

Dès le début de l'année scolaire, les médias se sont faits les porte parole des opposants à la semaine de 4 jours et demi en ne mettant en avant que les communes dans lesquelles les difficultés d'organisation des TAP en particulier étaient les plus importantes, laissant à penser que ces nouveaux rythmes scolaires étaient une catastrophe voire dangereuse pour les élèves.

Aujourd'hui, avec un peu de recul et la prise en compte des situations dans lesquelles il n'y a pas de contestation mais où les parents, les enseignants, les élus locaux et principalement les enfants sont satisfaits, la perception de ce dossier est en train d'évoluer.

Le SE-UNSA n'en disconvient pas, il existe des endroits où les projets d'organisation de la semaine sont complètement inappropriés et où l'absence de dialogue ne peut que déboucher sur des conflits.

Une grande difficulté pour les communes rurales qui devra être solutionnée dans l'intérêt des élèves, est celle générée par les transports scolaires que le Conseil Général n'entend pas, pour l'instant, modifier. C'est véritablement un sujet sur lequel les différents partenaires vont devoir accepter de modifier les pratiques actuelles.



La grève peut bien entendu être un moyen d'action mais, dans ce contexte des rythmes scolaires, pour être efficace elle doit être locale. Pour faire reculer une collectivité territoriale qui ne veut rien entendre, une grève nationale qui mêle plusieurs sujets ne servira pas l'efficacité locale.

La profession enseignante s'est majoritairement mobilisée ces dernières années en amenant l'opinion publique à la soutenir sur l'enjeu de la réussite des élèves.

Le SE-UNSA est depuis le début aux côtés des enseignants pour les aider dans la mise en place la plus satisfaisante possible des nouveaux rythmes scolaires, dans le respect de tous les interlocuteurs, en favorisant la concertation et le dialogue plutôt que l'opposition systématique.

Pour autant, si cette concertation n'aboutit pas, il engagera les enseignants dans des actions de protestation pouvant aller jusqu'à la grève.

Dans l'immédiat, alors que les discussions sont ouvertes dans les différents chantiers des métiers, et alors que des mesures positives annoncées ont commencé à se concrétiser (plus de maîtres que de classes, scolarisation des moins de 3 ans, augmentation du ratio hors classe, versement de l'ISAE...) un appel à la grève le 5 décembre prochain risque de couper notre profession de l'opinion publique et d'empêcher les avancées.

C'est pourquoi, déterminé à être utile, le SE-UNSA n'appellera pas à la grève le 5 décembre.